L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 AOUT 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Canal.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 10 AOUT 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT:
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE-PRESIDENT:
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.
Ticket Electoral.

Premier district ... JACQUES TOUTANT
Second district ... J. P. BENJAMIN
Troisième district ... MANUEL J. GARCIA
Quatrième district ... C. ADAMS, JR.
Cinquième district ... JOHN MOORE
Sixième district ... JAS. G. CAMPBELL.

Mes vœux sont pour le pays, pour le pays tout entier.—Je désire ardemment et sincèrement que l'homme, quel qu'il soit, qui sera placé à la tête de la Nation, puisse, par une fidèle adhésion à la Constitution, nous rendre heureux à l'intérieur et nous assurer le respect des peuples.
Z. TAYLOR.

Je désavoue à jamais, et de la manière la plus formelle, toute pensée de mettre en question les droits de propriété des citoyens du Sud.
MILLARD FILLMORE.

AFFAIRE DU BRICK CRÉOLE.
Une calomnie dévoilée.

Nous sommes aujourd'hui à même de dévoiler une odieuse et infâme invention par certaine [illegible] six [illegible] locofoco. Cette calomnie, nous l'avons déjà repoussée, mais nous possédons aujourd'hui les preuves officielles qui feront monter le rouge de la honte au front des écrivains qui, pour faire à notre cause, ne reculent devant aucun moyen, si mauvais qu'il soit.

On a fait grand bruit de l'affaire du brick Créole. Nous ne reviendrons pas sur des détails que personne n'ignore. Le grand but de nos adversaires est d'atteindre le général Taylor dans la personne de M. Fillmore. Ils ont donc imaginé de faire jouer à ce dernier le rôle d'un abolitionniste, d'un négrophile, d'un assassin légalisé, comme si ce conte absurde trouverait des croyants parmi les hommes éclairés qui composent notre population!

Pendant la session de 1842, M. Giddings osa présenter des résolutions qui justifiaient le meurtre commis par des esclaves de la Virginie à bord du Créole. Les organes des locofocos prétendent que M. Fillmore a approuvé ces résolutions. C'est un mensonge qui a sa source dans une [illegible] dans une coupable ignorance. [illegible] ne fait de cette [illegible] ne nous [illegible] pas, nous y sommes habitués; mais l'ignorance n'est pas permise alors que les preuves officielles sont à la portée de tout le monde.

L'innocence de notre candidat à la vice-présidence est consignée dans les procès-verbaux de la Chambre des Représentans.

Lorsque M. Giddings eut présenté ses résolutions, justifiant la conduite des nègres assassins, on proposa de les déposer sur le bureau. M. Fillmore, d'accord avec les autres whigs, vota contre le dépôt, et elles en conséquence furent approuvées. [illegible] Mais pourquoi ce facon [illegible] ? Pourquoi arrangent-elles à leur façon ce procès-verbal de la séance? Pourquoi suppriment-elles des noms? Eh bien! la vérité, que l'on veut vous cacher, nous la dirons à haute voix. CENT VINGT CINQ membres ont voté avec M. Fillmore contre le dépôt des résolutions, et parmi ces membres se trouvaient JOHN B. DAWSON, JOHN MOORE et EDWARD D. WHITE, c'est-à-dire toute la délégation de la Louisiane. Ces derniers sont-ils des abolitionistes, n'est-ce pas? Tous les représentans des Etats esclaves, qui ont voté contre le dépôt étaient-ils des [illegible]?

Il est donc évident que M. Fillmore s'est trouvé du côté du Sud dans cette mémorable circonstance. [illegible] ce vote, avec les représentans louisianais, DAWSON, MOORE et WHITE, qui firent forcer Giddings de retirer [illegible] ses résolutions. Et vous comment M. Fillmore a prêté main-forte à M. Giddings. Le peuple de la Louisiane ne soutiendra que cette calomnie à la vice-présidence est dénoncée pour avoir voté avec ses représentans MOORE, DAWSON et WHITE.

Ce n'est pas tout. Les journaux locofocos [illegible] épisode parlementaire. Nous connaissons les motifs qui les ont amenés [illegible] mensonger. Avant que M. Giddings eût retiré ses résolutions, on proposa de mettre aux voix la question préalable [illegible] résolutions elles-mêmes. M. Fillmore vota avec la majorité CONTRE [illegible] Ils n'a pas voulu que ces résolutions fussent mises aux voix. *Voir le journal de la Chambre des Représentants, 2me session, 27e Congrès, pages 577—8—9 et 580.*

Passons à une autre phase de la question et [illegible] accusation. M. Weller avait présenté des résolutions pour censurer M. Giddings. M. Fillmore, avec beaucoup d'autres membres [illegible] abord de accorder d'abord avec lui, vota contre ces résolutions. Doit-on en conclure qu'il ne désapprouvait pas la conduite de Giddings? Mais que signifiera donc son vote sur la question préalable? Il est évident qu'il n'a pas voulu honorer [illegible] d'une censure officielle et accorder de l'importance à un acte qui ne méritait que la commisération de la Chambre. Nous n'avons rien à ajouter [illegible] la encore [illegible] PUBLIER *M. Fillmore s'est opposé par tous les moyens possibles à la présentation de Giddings.* Certes [illegible] la présidence qui [illegible] pas. Nous allons [illegible] verbal officiel.

Extrait du journal de la Chambre des Représentants, 2e session, 27e Congrès, 22 mars 1842, page 573.

"M. Weller ayant demandé la question préalable [illegible] de ses résolutions. M. Giddings prie le speaker de lui dire si la motion [illegible] l'empêcherait de prendre la parole contre les résolutions de censure.

"Le speaker répond que si M. Giddings désire [illegible] M. Weller, [illegible] ne pas l'empêcher. M. Giddings de se justifier.

"M. Giddings propose alors de différer la suite de la délibération jusqu'au jeudi suivant, afin qu'il puisse préparer sa défense.

"Cette motion ayant soulevé une discussion, M. Fillmore fit observer que le débat n'est pas à l'ordre, et que le speaker doit mettre aux voix la motion pour la question préalable.

"Le speaker déclare que c'est une question de privilège, et qu'en pareil cas la question préalable n'est pas admissible. Il ajoute que la motion de M. Giddings est devant la Chambre.

"M. Fillmore demande que la Chambre soit consultée sur cette décision du speaker.

"M. Hopkins demande la question préalable sur l'appel. Sa motion est résolue dans l'affirmative."

Le lendemain, on mit aux voix cette question: "La décision du speaker sera-t-elle considérée comme le jugement de la Chambre?" et la Chambre consultée se prononça pour la négative à une majorité de 118 contre 61 *de manière que l'opinion de M. Fillmore a été maintenue par la Chambre et que M. Giddings n'a pas eu l'occasion de tenter une justification.*

En présence de ces preuves officielles, tout commentaire est inutile. Ce que nous éprouvons pour ceux qui essaient de flétrir un nom pur et sans tache est plutôt du mépris que de l'indignation. La bave de la calomnie ne saurait que les lèvres qui lui livrent passage ou la plume qui la distille.

Le *National Intelligencer* n'a jamais tenu le langage qu'on lui prête, mais il a reproduit un article du *New York Tribune* où se trouve cette phrase: M. Fillmore n'est pas et n'a jamais prétendu être un homme du Nord avec les principes du Sud. L'article de la *Tribune* avait pour but de prouver que M. Fillmore n'est pas abolitioniste. La phrase que cite un journal locofoco était suivie de celle-ci qu'il a jugé convenable de supprimer: "Mais il (M. Fillmore) n'a jamais rien dit ou fait qui puisse lui aliéner le Sud."

D'ailleurs, nous sommes entièrement de l'avis du journal de New-York. M. Fillmore n'est pas ce qu'a été M. Van Buren et ce que prétend être en ce moment M. Cass: *A northern man with southern principles.* Ce sont-là des mots et rien de plus. M. Van Buren n'est-il pas aujourd'hui le candidat des *Barnburners*? M. Cass n'a-t-il pas proclamé l'excellence du proviso Wilmot? L'un et l'autre ont également sapé la bonne foi du peuple. Le premier est jugé, le second le sera en novembre prochain.

M. Fillmore, lui, est un homme national. Il a protesté de son respect pour les droits du Sud, à une époque où il ne rêvait pas à la candidature qui lui a été décernée depuis, et comme il n'a jamais professé qu'une opinion sur toutes les questions, il inspire nécessairement une confiance qu'on doit refuser à M. Cass l'homme aux *doubles* opinions.

L'Ibervillien vient de changer de nom. Il s'appellera désormais la *Sentinelle du Sud* et sera rédigé par M. Bradburn. Il va sans dire que les noms de Taylor et de Fillmore continueront à briller au haut des colonnes du journal.

Sinistre.—Le steamer *Belle Hatchie*, paquebot régulier entre Memphis et l'Arkansas s'est heurté contre un chicot dans le Mississippi le 30 du mois dernier, et a coulé dans vingt pieds d'eau. Le bâteau et son chargement sont entièrement perdus. L'accident est arrivé le soir à 9 heures, à environ deux milles au-dessous de la ville de Sterling. Quatre hommes d'équipage se sont noyés.

Accident.—La *Gazette de Bâton-Rouge* du 5 courant, annonce qu'un grave accident est arrivé dernièrement au fils aîné de M. H. B. Favrot. Un cheval que montait ce jeune homme s'est emporté et l'a renversé sur le côté. Malheureusement son pied s'étant trouvé engagé dans l'étrier, il a été traîné dans cette dangereuse position et gravement contusionné. On espère néanmoins que ses blessures n'auront pas de suites fâcheuses.

Baton Rouge.—Un vol de $1,800 a été commis il y a quelques jours à bord d'un chaland mouillé dans les limites de la paroisse d'Ouest Baton-Rouge. Deux individus sur lesquels on a trouvé la somme soustraite ont été appréhendés et conduits en prison. L'un d'eux a réussi à s'évader. Une récompense a été offerte pour son arrestation.

Ministre au Mexique.—Le Sénat a ratifié la nomination de M. Nathan Clifford, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis près le gouvernement du Mexique. M. John Black a été nommé consul à Mexico.

Nouvelles maritimes.—La bombarde des Etats-Unis *Vesuvius*, partie de Laguna le 7 juillet, et de Campêche le 9, est arrivée en rade de Norfolk le 1er du courant.

CONGRÈS.

Sénat.—1er août.—Le Sénat délibère sur les amendements que le comité de finances propose d'introduire dans le bill des allocations civiles et diplomatiques.

Chambre des Représentans.—La Chambre reprend la discussion du bill de l'Orégon. Le *speaker* décide que le *substitut* présenté par M. McClernand n'est pas à l'ordre. Cette décision est maintenue par la Chambre. De nombreux amendements sont proposés; quelques-uns sont adoptés, d'autres rejetés.

La Chambre vote la suppression de la clause qui attribue aux gouvernements des territoires le privilège du veto.

La 12e section renfermant l'ordonnance de 1787 et le proviso-Wilmot est soumise à la Chambre.

M. Birdsall propose un amendement qui est rejeté.

M. Sawyer propose de retrancher toute cette partie de la section qui a rapport à l'ordonnance de 1787. Cet amendement est adopté à une majorité de 73 voix contre 66.

Un amendement de M. Gayle, de l'Alabama, est repoussé. Un autre présenté par M. Evans, du Maryland, est adopté.

M. Hilliard, de l'Alabama, propose d'insérer un *proviso* portant que rien n'empêchera les citoyens des Etats-Unis de se transporter dans un territoire avec tous ses biens.

M. Vandyke propose de modifier cet amendement en y insérant ces mots: "à l'exception des esclaves." Adopté.

M. Hilliard retire son amendement ainsi modifié.

La Chambre s'ajourne.

Correspondance de l'Abeille.

Washington, 31 juillet 1848.

Nous voici enfin arrivés à la fin de cette longue et laborieuse session. La Chambre a voté ce matin la résolution d'ajournement et a adopté le 14 août comme l'époque de la clôture définitive. Dans deux semaines, le Congrès ne siégera plus et la grande lutte commencera entre les deux partis. Les whigs combattent au nom d'un principe sacré, celui de la souveraineté populaire, car ils reconnaissent à la majorité le droit de gouverner; les locofocos maintiendront la doctrine fédérale que la puissance doit être concentrée entre les mains du président. Dans quelque voie que l'on cherche à pousser la discussion, il est clair pour tout homme intelligent que le veto est la seule question à l'ordre du jour. Doit-on, en l'exerçant, mettre à néant la volonté du peuple exprimée par ses représentans au Congrès? Voilà ce qui forme l'essence du débat.

La lettre d'acceptation de Taylor a causé une satisfaction universelle aux whigs. Ceux qui ne l'avaient pas encore fait se sont empressés de donner leur adhésion à la candidature du général. Les journaux locofocos qui s'égayaient à la pensée que Taylor refuserait la candidature ou ne l'accepterait que sous bénéfice d'inventaire sont tout confus aujourd'hui. Le général Taylor a fait tout ce que l'on pouvait attendre de lui. Il a agi comme un whig patriote.

M. Hannegan qui avait annoncé samedi qu'il présenterait un bill pour l'établissement d'un gouvernement territorial dans le Nouveau Mexique, la Californie et l'Orégon, a déclaré ce matin qu'il avait changé d'avis. Il considère que la session est trop avancée pour la présentation d'un pareil bill. D'ailleurs les esprits ne sont pas assez bien disposés en ce moment.

Le bill de l'Orégon a été l'objet de la délibération à la Chambre, et M. Smith, le rapporteur du comité des territoires, a fait un excellent discours contre la conduite de certains démocrates du Sud qui, à deux sessions différentes, ont voté pour l'introduction du proviso-Wilmot dans le bill de l'Orégon, et soutiennent actuellement que cette clause est inconstitutionnelle. Ces derniers ont voulu donner des explications mais ils n'ont fait que s'enfoncer davantage dans le bourbier. Le Sud a eu certainement à souffrir de cette étrange conduite de ses représentans locofocos. Ils ont fourni des armes au Nord et rien de plus.

On a reçu ici ce matin une lettre de M. Clay qui contredit tous les bruits qui ont circulé sur son compte. Il dément d'une manière formelle le conte absurde de son opposition au général Taylor. S'il n'a pas exprimé son approbation par écrit, c'est qu'il ne l'a pas jugé nécessaire. D'ailleurs les convenances lui faisaient attendre la lettre d'acceptation de Taylor.

Le bill des allocations pour l'année sera discuté demain. La Chambre, afin d'aller plus vite en besogne, a résolu de se réunir à dix heures du matin jusqu'au jour de l'ajournement.

Le Sénat a décrété le bill des allocations civiles et diplomatiques et s'est ajourné après avoir siégé à huis-clos. H.

Chronique Locale.

Conseil General.—Cette assemblée ne s'est pas réunie hier soir, faute de quorum.

1re Cour de District.—Le juge Buchanan occupait hier provisoirement le siège du juge McHenry. Il a eu à se prononcer sur une affaire d'habeas corpus. Le capitaine Seguin était accusé par quelques-uns de ses soldats d'avoir touché leurs appointemens, sans autorisation et d'avoir dénaturé leurs certificats. Le recorder de la 2e Municipalité, saisi de la plainte, avait renvoyé l'accusé devant la 1re Cour de District. Celui-ci a réclamé sa mise en liberté en maintenant qu'il était autorisé à toucher les appointemens de ses soldats et à modifier leurs certificats. La Cour a ordonné l'élargissement du capitaine Seguin en déclarant que la question était en dehors de sa compétence.

Affaire de meurtre.—L'esclave Coffy, appartenant à la compagnie de chemin de fer de Carollton, accusé du meurtre d'un autre esclave, nommé Miles, appartenant à la même compagnie, a été interrogé hier par le recorder de la 2e Municipalité et renvoyé devant la 1re Cour de District.

Affaire de parjure.—L'affaire de Thomas Kavanagh, accusé par M. F. C. Gaudy de parjure, a été appelée hier matin par le recorder Seuzeneau. Le prévenu avait fait un affidavit dans lequel il accusait M. Gaudy de l'avoir insulté le 31 juillet dernier. Ce dernier prétend que cet affidavit est faux, attendu que le 31 juillet, il n'avait pas quitté son domicile; il maintient en outre, n'avoir jamais insulté ledit Kavanagh. Pendant l'instruction de l'affaire, le prévenu Kavanagh, a déclaré lui-même qu'il n'avait pas été insulté le 31 juillet, mais le 3 août. Après avoir entendu de nombreux témoignages, la Cour a déclaré qu'elle donnerait une décision ce matin.

Vol audacieux.—Il y a environ huit mois, en novembre 1847, le nommé John Cook s'introduisit pendant la nuit dans le domicile de Mme Elizabeth Robert, et emporta une quantité de hardes, une montre en argent portant le No 724, et vingt-neuf pièces d'or. Cook s'enfuit après ce beau coup et alla chercher un asile au Mexique; mais il a eu la mauvaise idée de revenir à la Nlle-Orléans, et à peine débarqué-t-il, qu'il s'est vu arrêté par la police, et conduit hier matin devant le recorder Seuzeneau. Le prévenu a été renvoyé par-devant la 1re Cour de District.

Recorder Génois.—La femme Eliza Harris est accusée de vol par le nommé Henry Kelly. Si celui-ci dit vrai, elle aurait insinué des doigts indiscrets dans les poches du plaignant et en aurait retiré une bourse contenant quarante piastres. L'inculpée a dû fournir caution pour répondre de sa prochaine comparution.—Quatre vagabonds incorrigibles, James McDonald, W. Anderson, Pedro Arthoro, Jerry Driscoll et Robert Harlan ont été renvoyés devant la première Cour de District.

Graves accusations.—Edward Glory comparaissait hier matin devant le recorder de la 2me Municipalité, sous une triple accusation de parjure, de faux et d'escroquerie. Le 8 de ce mois l'accusé s'est présenté à la cour du juge Bright et a déclaré sous serment que son nom était Walter Meyer, afin de pouvoir vendre à M. S. H. Peck, un certificat du volontaire portant ce nom. L'affaire sera examinée demain matin.

Tonnerre.—Le tonnerre est tombé hier sur une maison de la rue Apollo, 2me Municipalité. Il a également tombé sur une autre maison de la rue Ste-Anne. Personne heureusement n'a été blessé.

Accusation de vol.—James King et Thomas Markwell, prévenus de vol, comparaissaient hier matin devant le recorder Génois. M. Peter Lee a déclaré que mardi dernier ces deux individus ayant pénétré dans l'auberge de M. Baker, rue Gallatin, lui ont enlevé sa malle contenant des hardes et une somme de $181 en or et en argent. Markwell a été renvoyé de la plainte, mais King, moins heureux que son compagnon, a été renvoyé ailleurs.... à la 1re Cour de District.

NOUVELLES DIVERSES.

Les Obsèques de M. de Chateaubriand.

Les obsèques de M. de Chateaubriand ont eu lieu à Paris le 8 juillet.

Dès le matin une foule considérable, composée de toutes les illustrations de la France, se pressait dans la rue du Bac, aux abords de la maison mortuaire, No 112, et de la petite église des Missions Etrangères, No 120. Elle était entièrement tendue de noir; le catafalque était dressé en avant du chœur.

Dans la cour de l'hôtel des Missions, où une partie des assistans a dû se tenir, parce que l'église était trop petite pour recevoir tout le monde, stationnaient deux compagnies d'infanterie chargées de rendre les honneurs militaires à l'illustre défunt.

A midi un quart a eu lieu la levée du corps; il a été placé sur un modeste corbillard traîné par deux chevaux. Aucun insigne n'aurait pu faire reconnaître la glorieuse dépouille qu'il portait. M. de Chateaubriand était chevalier du Saint-Esprit, décoré des Ordres de la Toison d'Or d'Espagne, grand-croix de Charles III, grand-croix du Christ de Portugal, membre de l'Ordre de l'Aigle-Noir de Prusse, de Saint-André de Russie, de l'Annonciade de Sardaigne, chevalier de la Légion-d'Honneur et du Saint-Sépulcre.

Le deuil était conduit par son neveu, M. Louis de Chateaubriand, et ses petits-neveux.

MM. Hyde de Neuville, de Taïara, J. J. Ampère et de Rosanbeau tenaient les cordons du poêle.

Après le maître des cérémonies et la famille venait la grande députation de l'Académie Française. MM. Villemain, Lebrun, Droz, Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, Patin, Mignet, Tissot, auxquels s'étaient joints un grand nombre des membres de l'Institut présents à Paris.

Des membres de l'Assemblée Nationale assistaient en grand nombre à cette triste cérémonie. On remarquait MM. Berryer, Dupin aîné, Victor Hugo, Crespel, Sarreau, Lequerdrel, de La Rochejaquelein, Barthelemy, Richard, de La Rochette, Poujoulat, Lejeard de La Diriée, Meaulle (de Rennes), de Trédern, &c., et la plus grande partie des députés de l'Ouest.

Un certain nombre de gardes nationaux de la Bretagne, présens à Paris, avaient voulu aussi rendre les derniers honneurs à leur illustre compatriote.

Dans la foule enfin on distinguait les notabilités de la politique et des lettres, le prince Czartorysky, MM. Molé, Decazes, Béranger, de Balzac, Alexandre Dumas, Vitet, Ch. Lenormant, Artaud de Montor, l'abbé Deguerry, Jules Janin, Ch. Magnin, de Conny, de Pastoret.

Le service funèbre a été célébré par M. le curé des Missions Etrangères, et les chants ont été exécutés en faux-bourdon par la maîtrise de la paroisse.

Après ce service, le discours suivant a été prononcé par M. Patin, directeur de l'Académie Française:

"Messieurs,

Les funérailles succèdent aux funérailles. Il y a deux jours, la France a conduit au tombeau les restes de ces citoyens généreux qui ont assuré, au prix de leur sang, l'ordre social; hier elle honorait de ses larmes pieuses le pontife qui a donné saintement, héroïquement, sa vie pour son troupeau. Et voilà qu'aujourd'hui encore il nous faut ensevelir le premier de ses écrivains, celui de qui les lettres contemporaines ont reçu le mouvement et la vie, à qui, plus qu'à tout autre, elles devront le rang qui pourra leur être assigné à la suite des grandes époques de l'esprit français.

"Il y aura bientôt un demi siècle qu'apparurent, à de courts intervalles, *le Génie du Christianisme, Atala, René, les Martyrs, l'Itinéraire de Paris à Jérusalem;* il suffit de les nommer, productions éclatantes, dont on fut d'abord comme ébloui; productions fécondes qui, changeant le cours des idées et des sentimens, ramenaient les imaginations dans des voies depuis trop longtemps négligées, ouvraient à tous les travaux de la pensée, de la critique, histoire, poésie, une carrière nouvelle.

"Une voix jeune, d'un accent encore inconnu, pleine de force, de vivacité, de charme, imposant impérieusement silence à d'injustes dérisions, y célébrait éloquemment la beauté morale et poétique de cette religion dont une main puissante venait de relever les autels. L'antique poésie elle-même, tant de fois expliquée, interprétée, et par de si grands maîtres, s'y éclairait, dans d'ingénieux parallèles avec les monumens de l'art chrétien, d'une lumière inattendue. Des tableaux où s'exprimaient, dans leur rudesse barbare ou leur simplicité naïve, les mœurs des vieux âges, y révélaient le secret, depuis heureusement divulgué, d'une vérité de pinceau étrangère jusque là à nos annales. Des descriptions du coloris le plus varié et le plus vif, des traits de passion d'une énergie pénétrante, y attestaient les nombreuses découvertes faites sur tous les rivages et dans tous les replis du cœur par une jeunesse enthousiaste et souffrante. Enfin on y contemplait avec étonnement la naissance merveilleuse d'un style vraiment original, tantôt empreint de tristesse, tantôt resplendissant d'images, qui, d'une part, se rattachait respectueusement aux traditions sévères du dix-septième siècle, et, de l'autre, se laissait emporter avec bonheur à des allures libres, hardies, aventureuses; qui, par une harmonie presque musicale, par l'audace des figures, s'approchait, sans la franchir, de la limite indécise où la prose confine à la poésie.

"Ce style, d'une souplesse admirable, se modéra sans se refroidir, se réduisit à n'être que fort et véhément, quand le cours des années eut détourné l'ambition littéraire de M. de Chateaubriand vers les compositions historiques; quand le grand changement qui appelait la France, devenue libre, à la discussion de ses intérêts, eut fait de lui un publiciste et un orateur. Tant de luttes mémorables auxquelles nous avons depuis assisté n'ont fait oublier à personne quelle ardeur infatigable, quelle incomparable verve il porta dans la polémique, avec une passion qui ne fut jamais sans générosité et sans grandeur.

"Le chantre des *Martyrs*, "quittant la lyre avec la jeunesse," avait dit à sa Muse: "O Muse! je n'oublierai point tes leçons; je ne laisserai point tomber mon cœur des régions élevées où tu l'as placé." On lui doit cette louange qu'il a tenu son noble engagement. Il ne m'appartient pas, et ce n'est pas le lieu d'apprécier les partis, les hommes d'Etat que notre âge a vus se mêler, se succéder en si grand nombre sur la scène mouvante de nos dissensions civiles. L'histoire les jugera et fera à chacun, dans son impartialité, la juste part d'éloge ou de blâme qui lui revient. Mais nous n'attendrons pas son jugement pour proclamer que M. de Chateaubriand, partout où ses rares talens trouvèrent leur naturel emploi, dans les conseils du pays, dans le cabinet des princes, dans les Congrès, parmi les inévitables entraînemens de la vie la plus tumultueuse, se montra constamment préoccupé du soin de nos libertés au dedans, de notre puissance, de notre dignité au dehors; qu'il chercha surtout l'union de sa carrière politique dans les sacrifices éclatans par lesquels, au début et à la fin, il témoigna de son inaltérable fidélité à d'augustes infortunes.

"La récompense ne lui a pas manqué; le respect public, qui n'accompagne pas toujours la gloire, l'a suivi dans cette retraite de la vie privée et des affections domestiques où par degrés s'est retirée, s'est recueillie sa vieillesse fatiguée; et de là son nom si longtemps mêlé aux disputes violentes des écoles littéraires, des partis politiques, est sorti de cette épreuve, par un rare privilège, grand et honoré, a rayonné d'un pur éclat au-dessus de nos orages.

"Hélas! dans ces derniers temps, l'accablement de l'âge, la douleur de pertes cruelles l'acheminaient visiblement au terme fatal qu'il avait de bonne heure, en chrétien, envisagé sans effroi, mais dont se détournaient ses amis, ses nombreux admirateurs, qu'ils cherchaient à se cacher. L'Académie Française attendait avec anxiété le moment où il lui faudrait se séparer tout à fait de l'illustre confrère qui avait été pendant de longues années son orgueil et sa parure. Quand ce moment trop prévu est arrivé, elle en a éprouvé une douleur dont je voudrais être un moins impuissant interprète, une douleur que n'emportera pas cet adieu suprême, et qui s'accroîtra en nous du progrès de notre admiration pour une noble vie et des œuvres immortelles."

Ces paroles, d'une éloquence simple et vraie, ont produit une vive impression sur la foule des assistans.

Le corps a été ensuite déposé dans un caveau de l'église d'où il sera transporté à Saint-Malo, sur l'un des rochers arides et déserts qui défendent au loin l'entrée de la rade, et sur lequel l'illustre défunt a depuis plusieurs années fait préparer sa dernière demeure.

Il était deux heures un quart lorsque la cérémonie a été terminée.

—On lit dans le *Nouvelliste de Marseille*:

"Des voyageurs arrivés ce matin, 8 juillet, de Toulon nous assurent que cinq cents Voraces devaient d'y arriver, et qu'une autre troupe tout aussi nombreuse était encore attendue dans cette ville au grand effroi de la population. Ces nouveaux venus sont parfaitement organisés, ils obéissent à des officiers qu'ils choisissent parmi eux, et marchent militairement précédés de clairons et de tambours. Ces bandes, ajoutées aux nombreux touristes politiques que Toulon avaient déjà reçus, deviennent un embarras d'autant plus sérieux, que la ville ne compte qu'une garnison bien insuffisante, et que l'attitude des ouvriers de la marine, sans être positivement hostile, est loin d'être rassurante pour l'ordre. Les choses en sont au point que l'autorité, évidemment comprimée, hésite à prendre les mesures nécessaires dont elle ne pourrait peut être pas assurer l'exécution.

"Des bruits alarmans avaient couru à Marseille; mais hâtons-nous de dire que la plupart sont dénués de tout fondement. Ainsi, on assurait qu'une expédition considérable de fusils avait été faite de Lyon pour Marseille, où les anarchistes seraient de nouveau décidés à courir aux armes; mais informations prises, il résulte qu'un envoi de 4,000 fusils fait par la maison Pichet, de Paris, à une maison de notre ville, et destiné pour l'Italie, a servi de texte à ces frayeurs exagérées."

—On lit dans la *Guyenne* de Bordeaux du 9 juillet:

"D'après une lettre que nous recevons d'Ancazein, canton de Castillan (Ariége), la perception de l'impôt des 45 c. aurait été dans cette commune le sujet des plus regrettables désordres. Une foule ameutée s'est transportée chez le maire et l'adjoint, qui ont été victimes des plus durs traitemens."

—On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* du 9 juillet:

"Des ordres ont été expédiés, dit-on, dans les départements afin de faire désarmer tous les hommes suspects. Il paraît même que dans quelques grandes villes les préfets ont spontanément ordonné des mesures de désarmement."

—Les ouvriers des chantiers nationaux, à Lyon, paraissent, depuis quelques jours, animés d'un meilleur esprit; ils attendent les réformes qui leur sont annoncées et témoignent d'intentions meilleures que par le passé. Les bons ouvriers cessent d'être en butte aux attaques de leurs camarades; ils ont, au contraire, repris le dessus, et c'est leur influence qui domine maintenant. L'attitude du pouvoir central a suffi pour opérer ce résultat.

La police a arrêté à Lyon, sur le débarcadère des bateaux à vapeur de la Saone, un individu venant de Paris, qui avait été signalé pour avoir pris une part active aux évènemens désastreux de la fin de juin. A peine cet individu avait-il mis pied à terre qu'il a été appréhendé au corps, et conduit dans une voiture qui tournait sur le quai, et qui partit aussitôt pour le reconduire à Paris. Il est probable que l'ordre de cet arrestation a été transmis à Lyon par le télégraphe sur la demande de la commission d'instruction nommée par le chef du pouvoir exécutif.

(*Salut public.*)

COMITÉS ET BUREAUX.

L'ordre du jour pour les bureaux ne peut varier d'ici à quinze jours du moins, dit le *Siècle* du 13 juillet. Le projet de constitution est toujours à l'examen, et la discussion avance plus ou moins. Le cinquième bureau a été, dit-on, le plus rapide dans ses travaux. Le premier a examiné la question des incompatibilités. Le deuxième a passé en revue les articles 63 et 77 en les comparant entre eux; ces articles sont relatifs au rôle du pouvoir exécutif vis-à-vis des ministres et à la nomination de ces derniers. M. Dufaure a résumé la discussion, à la suite de laquelle le projet a été voté. Il s'est agi ensuite de nommer un délégué pour la commission de constitution; après un scrutin de ballottage entre MM. Dupont de Bussac et Camille Bérenger, ce dernier a été nommé commissaire par 23 voix. Les articles 64, 65 et 66 ont été votés. M. Dufaure a rappelé les motifs du projet à propos des poursuites à exercer contre les fonctionnaires; il en a déclaré les garanties suffisantes. La nomination du vice-président a occupé le reste de la séance.

Dans le 1e bureau, M. de Montalembert s'élève avec énergie contre le principe de l'incompatibilité absolue entre le mandat législatif et la qualité de fonctionnaire d'un ordre quelconque. Il démontre que cette incompatibilité est contraire au principe d'égalité, et constitue une infériorité injuste et flagrante au détriment des serviteurs de la patrie dans les rangs de l'armée et de la magistrature, qui ne pourraient être admis à l'honneur de représenter la nation qu'en renonçant à leur carrière et au pain de leurs enfans; tandis que les avocats, les médecins, les commerçans, admis sans restriction au sein de l'assemblée, conservent ou retrouvent leur clientèle et tous les bénéfices à l'expiration de leur mandat. Il déclare que le projet de constitution en excluant les fonctionnaires amovibles et en interdisant l'avancement aux fonctionnaires inamovibles et élus, pourvoit largement à toutes les conditions de l'indépendance législative. Il demande une exception formelle au principe d'incompatibilité en faveur: 1o des officiers de terre et de mer; 2o des magistrats inamovibles; 3o des professeurs nommés au concours. Il fait remarquer que, par une anomalie bizarre, les professeurs des établissemens privés qui seront créés en vertu de la liberté d'enseignement pourront être éligibles, tandis que les professeurs de faculté, institués par l'Etat, ne le seront pas. Quoique adversaire ancien et très déterminé de l'université, il proteste contre cette inégalité.

Cette proposition, soutenue par MM. Pierre et Roux Lavergne, est rejetée.

Le cinquième bureau a voté le principe d'une chambre unique à 17 voix contre 7. MM. de Tocqueville, Chauffour, Laurent (de l'Ardèche), ont été nommés membres d'une sous-commission chargée de proposer une rédaction nouvelle pour le préambule. On a supprimé beaucoup d'articles du projet et dans certains autres beaucoup de paragraphes. On a demandé enfin une modification à l'article 126 relatif au droit qu'a la nation de changer ou de modifier sa constitution. La discussion du projet, au sein du cinquième bureau, n'ira, dit-on, dans deux jours.

Le septième bureau s'est occupé des incompatibilités, le neuvième a examiné deux questions importantes, celle de l'élection du président et celle des conditions imposées à cette élection même. M. Sarrans avait proposé un amendement d'après lequel la nation n'aurait pu faire président que le candidat qui aurait au moins résidé dix années de suite en France. M. de Lamartine a combattu cet amendement ainsi que M. Mangoin; l'amendement de M. Sarrans a été rejeté.—Le douzième bureau a traité la question de la responsabilité du pouvoir exécutif. M. Rémusat a soutenu que, dans le système de la constitution, les ministres ne devaient pas être responsables et ne devaient pas avoir le droit d'entrée dans l'assemblée. Cette opinion a été combattue, mais le sujet n'a pas été épuisé.—Le treizième bureau a discuté différents articles portant sur le pouvoir exécutif; deux systèmes, déjà mis en présence, ont été de nouveau débattus; suivant l'un, le pouvoir exécutif se composerait de cinq membres ou de trois consuls, suivant l'autre il consisterait en un ministère avec président du conseil.

Dans le 14e bureau l'article 23 a été encore l'objet d'une assez longue discussion, à laquelle ont pris part MM. Grand, de Tillancourt, Poisle-Desgranges, Maussat, Rouster, Creton. A la majorité de 21 voix contre 10, on a décidé que l'élection aurait lieu par département et au scrutin de liste. On a remis à la loi électorale le soin de décider si l'on resterait aux chefs-lieux de canton ou dans les communes.—Le 15ème bureau a discuté le projet de décret sur l'enseignement primaire.

Un membre s'est plaint de ce que beaucoup d'instituteurs prêchaient dans les campagnes le communisme et le socialisme et étaient la perte du pays où ils exerçaient. M. Landrin veut que les instituteurs apprennent à l'enfant les principes de la constitution, parce qu'en France tous les hommes doivent la connaître, et l'enfant surtout doit être élevé dans les principes républicains.

La discussion sur l'enseignement gratuit a été soutenue par divers orateurs, entre autres par Mgr. l'évêque de Langres et Gondy. La question a été envisagée sous divers aspects, et sous le rapport financier par M. Sainte-Beuve. M. Landrin a été nommé par dix-huit voix membre de la commission chargée d'examiner le projet de décret.

Dans un mémoire que M. Cousin a lu dernièrement à l'Académie des sciences morales et politiques, nous trouvons un remarquable passage sur le *droit de propriété*, où l'illustre académicien établit avec solidité et développe avec éclat les principes sur lesquels toute société repose. On aime à voir un des premiers écrivains de notre temps consacrer son talent à la défense des vérités sociales. C'est une compensation pour le triste emploi que font aujourd'hui de leur plume d'autres publicistes autrefois mieux inspirés.

Ce n'est ni aux jurisconsultes ni aux économistes qu'il faut demander le vrai fondement de la propriété.

....Quelques publicistes, égarés par l'exemple de Hobbes et de Rousseau, ont prétendu asseoir le droit de propriété sur un contrat primitif. Mais ce contrat primitif, à son tour, quelle en est la raison? Il en est du contrat primitif comme de la loi écrite. Ce n'est, après tout, qu'une loi aussi, que l'on suppose primitive. Ainsi, quand un prétendu contrat serait la raison de la loi écrite, il resterait à chercher la raison du contrat. La théorie qui fonde le droit de propriété sur un contrat primitif ne résout donc pas la difficulté, elle la recule.

Il y a plus: qu'est-ce qu'un contrat? Une stipulation en deux ou plusieurs volontés. D'où il suivrait que le droit de propriété est aussi mobile que l'accord des volontés. Un contrat fondé sur cet accord ne peut assurer au droit de propriété une inviolabilité qui n'est pas en lui. S'il a plu à la volonté des contractans de décréter l'inviolabilité de la propriété, un changement de leur volonté peut amener et justifier une autre convention, par laquelle la propriété cesse d'être inviolable et subit telle ou telle modification.

Comprendre ainsi le droit de propriété, le faire reposer sur un contrat ou sur une législation arbitraire, c'est le détruire. Le droit de propriété n'est pas, ou il est absolu. La loi écrite n'est pas le fondement du droit, sinon, il n'y a de stabilité ni dans le droit ni dans la loi elle-même: au contraire, la loi écrite a son fondement dans le droit qui lui préexiste, qu'elle traduit et qu'elle consacre; elle met la force à son service, en échange du pouvoir moral qu'elle lui emprunte.

Après les jurisconsultes et les publicistes, qui fondent le droit de propriété sur les lois, et les lois sur un contrat primitif, nous rencontrons les économistes, qui, préoccupés de l'importance du travail et de la production, y placent le principe du droit de propriété. Chacun, disent-ils, a un droit naturel, inviolable et exclusif sur ce qui est le fruit de son propre travail; le travail est naturellement productif; le résultat de la production appartient au producteur; il est impossible à un homme de ne pas distinguer ses produits de ceux de toute autre, et d'attribuer à son voisin le moindre droit sur ce qu'il sait avoir produit lui-même. Cette théorie est déjà plus profonde que la précédente; mais elle est encore incomplète. Pour produire, il me faut une matière quelconque, et il me faut des instrumens; je ne produis qu'à l'aide de quelque chose que je possède déjà. Si cette matière sur laquelle je travaille ne m'appartient point, à quel point, à quel titre les produits obtenus m'appartiendraient-ils? Il suit de là que la propriété préexiste à la production, et que celle-ci suppose un droit antérieur, qui, d'ailleurs en analyse, se résout dans le droit du premier occupant.

La théorie qui fonde le droit de propriété sur une occupation primitive, touche à la vérité; elle est même vraie, mais elle a besoin d'être expliquée. Qu'est-ce qu'occuper? C'est faire sien, c'est s'approprier. Il y avait donc, avant l'occupation, une propriété première, audelà de laquelle on ne peut remonter, c'est notre personne. Cette personne, ce n'est pas notre corps, notre corps est à nous, il n'est pas nous. Ce qui constitue la personne, c'est essentiellement, nous l'avons établi depuis longtemps, notre activité volontaire et libre, car c'est dans la conscience de cette libre énergie que le moi s'aperçoit et s'affirme. Le moi, voilà la propriété primitive et originelle, la racine et le modèle de toutes les autres.

C'est de celle-là que toutes les autres viennent; elles n'en sont que des applications et des développemens.

La personne humaine, intelligente et libre, et qui à ce titre s'appartient à elle-même, se répand successivement sur tout ce qui l'entoure, se l'approprie et se l'assimile, d'abord son instrument immédiat, le corps, puis les diverses choses inoccupées dont elle prend possession la première, et qui servent de moyen, de matière ou de théâtre à son activité. Ainsi doit être expliqué le droit de premier occupant, après lequel vient le droit qui naît du travail et de la production. Le travail et la production ne constituent pas, mais confirment et développent le droit de propriété. L'occupation précède le travail, mais elle se réalise par le travail. Tant que l'occupation est toute seule, elle a quelque chose d'abstrait en quelque manière, d'indéterminé aux yeux des autres, et le droit qu'elle fonde est obscur; mais quand le travail s'ajoute à l'occupation, elle la déclare, la détermine et lui donne une autorité visible et certaine. Par le travail, en effet, au lieu de mettre simplement la main sur une chose qui n'appartient encore à personne, au lieu d'y toucher pour ainsi dire en passant, nous y imprimons notre caractère, nous nous l'incorporons, nous l'unissons à notre personne. C'est là ce qui rend respectable et sacrée aux yeux de tous la propriété sur laquelle a passé le travail libre et intelligent de l'homme. Usurper la propriété qu'il possède en qualité de premier occupant est une action injuste; mais arracher à un travailleur la terre qu'il a arrosée de ses sueurs est aux yeux de tous un crime manifeste.

Le principe du droit de propriété est la volonté efficace et persévérante, le travail, avec la condition de l'occupation première. Viennent ensuite les lois; mais tout ce qu'elles peuvent faire, c'est de proclamer le droit qui existait avant elles dans la conscience du genre humain; elles ne le fondent pas, elles le garantissent."

L'ANGLETERRE et L'IRLANDE.

Dans la séance du 10 juillet lord Brougham a demandé au marquis de Landowne si le gouvernement se croyait armé de pouvoirs suffisans contre les clubs d'Irlande, dont le but est d'exercer leurs affiliés au maniement des armes. Sans s'expliquer sur la question de légalité, lord Landsdowne a répondu qu'il pensait que le lord lieutenant était en état de résister. Les pouvoirs dont le vice roi est armé sont en effet considérables. Les éditeurs de journaux sont arrêtés, les journaux supprimés et tous les accusés de rébellion ou de trouble renvoyés devant des commissions spéciales et des jurés, qui, par croyance religieuse sont trop souvent les adversaires nés de ceux sur le sort desquels ils ont à prononcer.

L'Irlande réclame sa nationalité livrée par un parlement corrompu à un conquérant qui aujourd'hui encore dénie au vaincu la complète égalité des droits politiques. L'Irlande, durant des siècles, a protesté par les armes, par la parole, par tous les moyens humains, contre le régime que lui impose la force. C'est là une situation toute exceptionnelle et contre laquelle l'irritation des Irlandais s'accroît sans cesse.

Les Irlandais se croient d'ailleurs si peu liés aux Anglais par une nationalité commune qu'ils font ouvertement appel aux Américains. Une lettre de Dublin, 9 juillet, dit qu'il est fortement question d'envoyer M. Meagher aux Etats-Unis pour se mettre à la tête d'une expédition qui irait enlever M. Mitchell aux Bermudes et organiser de l'autre côté de l'Atlantique des clubs semblables à ceux d'Irlande. L'Irlande se considère désormais comme une nation en droit de chercher des alliés pour faire la guerre à l'Angleterre, et le *Times* insinuait à croire, il y a quelques jours, que si le général Cass était élu président, le vent de la guerre ne tarderait pas à souffler du côté des Etats-Unis.

PAR LE TELEGRAPHE DE L'OUEST.

On a reçu à Louisville des nouvelles de Washington du 3 courant. Ce jour-là la Chambre avait reçu un message du Président dans lequel il insiste à ce que le chiffre de l'armée soit fixé à 16,000 non compris les officiers. Il se refuse à donner des informations sur les instructions que Sevier et Clifford avaient reçu, alléguant que ces informations seraient incompatibles avec les intérêts publics.

On a encore débattu le bill sur les appropriations à faire pour le maintien de l'armée.

Deux voyageurs arrivés de l'Oregon à St. Joseph (Missouri) annoncent qu'il y a eu le 10 mars un combat entre les Indiens et le régiment de l'Oregon. Les Indiens ont eu 50 hommes tués et plusieurs blessés; le régiment n'a perdu que 10 hommes.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Est décédé hier, à midi, JACQUES SEPHOR, membre de la Loge Les Disciples du Sénat Maçonnique. Les membres de la Loge ainsi que les membres des loges de cet Or∴ et les amis sont priés d'assister à son enterrement aujourd'hui, à 9 heures A. M., de la R∴ Loge La Parfaite Union No. 1, rue des Remparts, entre St-Philippe et Dumaine, où le corps est exposé.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS

Barque Success, Dexter, p. Boston.
Goélette Jas I. Day, Nash, p. Charleston.
Martha, Cozzens, p. Pensacole.

ARRIVÉS

Brick Othello, Darrington, de Vera Cruz.
Goélette Gen Taylor, Meyer, de Pensacole.

—STEAMERS.—

Oregon, Hogn, de Mobile.
Moro Castle, Scott, de Cincinnati.
Gen Worth, Charles, de Vicksburg.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.
DE LIVERPOOL.
Acadia pour Boston, Samedi 29 Aout.
D'AMERIQUE.
Acadia de Boston, Mercredi 23 Aout.

LIGNE DE L'OCÉAN.
Hermann, de Brême pour New York 20 Juillet

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 9 août 1848.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. Un, à sa séance du 7 de ce mois, avis par le présent donné qu'une élection aura lieu samedi, le 19 du courant, à la maison de M. Salvador Pratts, située à l'encoignure des rues de la Douane et des Remparts, à l'effet d'élire un alderman pour le 2d district, en remplacement de M. P. H. O'Neal, démissionnaire. L'élection commencera à huit heures du matin, et sera terminée à six heures P. M. sous la surveillance de Messieurs F. H. Burt et Patrick Shiels, inspecteurs—Et MM. G. K. Bory et L. J. Harris, secrétaires.

9aout A. D. CROSSMAN, Maire.

Papiers peints—Papiers peints.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment considérable de papiers et bordures pour tapisser les appartements:

Papiers peints communs, ordinaires et fins.
Bordures imitations, veloutées et dorées.
Sortant des premières manufactures de Paris.
Les dessins sont plus nouveaux et du meilleur goût suivant la mode.

Papiers peints communs de 15 à 20 cents le rouleau
do ordinaires de 25 à 35 do
do demi-fins de 40 à 50 do
do fins satinés de 35 à 75 do
do fins glacés de 75 à $1 do
do do de $1 à $1 50 do et au dessus
dito dorés, gauffrés et veloutés à des prix très modérés.

Bordures imitation, de 75 cents à $1 50; bordures veloutées de $1 à $3 et au dessus; bordures veloutées et dorées à des prix très modiques; ciels de lits de toutes couleurs; huit dessins différents de $1 50 à $4 le rouleau, chaque rouleau contient pour deux lits; bordures pour ciel de lits; ciels de lits fonds unis, draperies; vues pour salles et cafés; vues pour salles de billards, devants de cheminées et sujets pour éventails, granits et soubassements; bordures et frises de tous les genres.

VOR. HEBERT,
Libraire et marchand de papiers peints, 149, rue de Chartres. 10aout—15

VERRERIE.—Un assortiment complet de tout genre, de toute qualité et de toute grandeur pour pharmaciens, confiseurs et parfumeurs, à vendre par H. BONNABEL,
10 aout Encoignure Natchez et Tchoupitoulas

HUILE DE PALMA CHRISTI, No. 1 en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
10 aout Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

PLANTES MEDICINALES de cette année—Un grand assortiment à vendre par H. BONNABEL,
10 aout Enc. Natchez et Tchoupitoulas.

EPONGES communes, fines et extrafines, lavées et blanchies, à vendre par balle ou en détail par H. BONNABEL,
10 aout 37, rue Tchapitoulas.

TERERENTHINE, huile de lin, peintures de toutes couleurs sèches ou broyées à l'huile, verres à vitre de toutes grandeurs, à vendre par H. BONNABEL,
10 aout Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

UN CHIEN d'arrêt blanc, ayant de grandes taches puces sur le corps, le bout de la queue coupée, s'est réfugié, il y a une douzaine de jours, chez le soussigné. Ce chien paraît être bien dressé, et n'avait pas de collier. Celui à qui il appartient pourra le réclamer au soussigné, rue Désirée, entre Craps et Amour, faubourg Washington, en payant les frais.
9 aout—3f CH. BAYHI.

SEL—5,000 sacs des îles Turques et St-Martin, à vendre par C. J. WHEELER, courtier,
9 aout No 5, Bank Place.

PLATS COTES—20 barils à vendre par C. J. WHEELER,
9 aout 5, Bank Place.

BRIQUES A FEU—20,000 briques anglaises à vendre par C. J. WHEELER,
9aout 5, Bank Place.

SACS en pitre—30,000 sacs de 2 [illegible] boisseaux, à vendre par C. J. WHEELER,
9 aout [illegible]

ABSINTHE—[illegible] Dubois, père & fils, [illegible] vert et Brunette, à [illegible]
9juil E. ROCHEREAU & Co., 17 et 19, St-Louis.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—AOUT 1848.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A
Alexandre B.
B
Beau Joseph. Bataillon Jean Michel.
Bergerie. Bourelle Super.
C
Chatel François-Victor-Auguste
Charlemaine Ch. Hyp.
D
Dalsheimer frères. Dardenne.
Destombes (les époux).
F
Pardet Pierre. Ferral Vincent.
G
Girardey Nicolas. Gaytte Joseph.
J
Jullian Pierre.
L
Leroy Charles. Labrenille Achille.
Loyn Eloi et Pelagie. Levrot F. A.
Lopperger Ferdinand.
M
Marchal Nicolas-Amand. Mayer Lyon.
Mellac.
P
Pellarin A. Marie. Platant Pierre-Charles.
Pradier Gilbert. Pabineur (les époux).
R
Roblain Vincent.
U
Unsworth Henry.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 10 aout

AU PUBLIC.

MADAME VAN NOOTEN, informée par ses amis que le bruit a été répandu dans la ville, qu'elle avait l'intention d'abandonner son établissement, s'empresse de le démentir.

Bien loin de penser à se retirer, elle fait ajouter de nouvelles bâtisses au vaste local que déjà elle possède: cette mesure était devenue nécessaire par le nombre toujours croissant d'élèves qu'elle reçoit dans sa maison.

Mme Van Nooten désireuse de répondre à la confiance que tant de familles lui témoignent, et voulant former une réunion d'élite où les jeunes personnes puissent entièrement finir leur éducation, s'est attaché d'excellents professeurs. Un même enseignable de méthode rend facile le progrès de l'élève. Celle que Madame Van Nooten a adoptée pour la langue française a produit des résultats surprenants, il suffira de dire que des enfants qui n'avaient aucune notion de cette langue, et qui ne l'avaient jamais parlée, peuvent, après un an d'étude, d'après cette excellente méthode, écrire correctement et parler avec facilité. Il en est de même pour l'anglais et différentes langues étrangères. Les leçons sont presque toujours orales, et la mémoire des enfants ne se trouve jamais surchargée, parce que leur intelligence a été occupée pendant les heures d'étude.

Les nouveaux appartements qui vont être ajoutés à l'établissement permettront à Mme Van Nooten de recevoir de nouvelles pensionnaires; ce qui offre surtout aux familles créoles, que la distance empêche d'envoyer leurs enfants en externat, l'avantage de les mettre en pension à la semaine, comme déjà plusieurs parents y sont déterminés.

Les classes ne seront point interrompues pendant l'été; la session d'hiver commencera le 1er octobre. 7 juil—4f2m

Université de la Louisiane.
DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.
G. C. ANTHON, A. M. PRINCIPAL,
CINQ PROFESSEURS ASSISTANS.

CETTE Institution rouvrira le 1er novembre prochain.

Elle est divisée en un département élémentaire d'anglais et de commerce, et de classique. Dans le département élémentaire, les jeunes enfants seront reçus, on leur enseignera les élemens d'une éducation anglaise, et alors ils passeront, à une époque convenable, dans les plus hautes classes.

On peut obtenir le programme du cours d'études chez les principaux libraires.
27 juin—3m

MIEL BLANC de la Havane, en barriques de 30 gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES,
3aout 31, rue Commune.

MONSIEUR A. Favre Nicolin est prié de passer au bureau de LEOPOLD JEANNET,
4aout 44 rue St-Louis

SEL—[illegible] de Liverpool et 2000 des îles Turques, à vendre par C. J. WHEELER,
3aout 5, Bank Place.

MELASSE—100 barils, à vendre par C. J. WHEELER,
3aout 5, Bank Place.

TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces du Kentucky, à vendre par C. J. WHEELER,
3aout 5, Bank Place.

BŒUF—50 barils mess, à vendre par C. J. WHEELER
3aout 5, Bank Place.

CIGARES DE LA HAVANE—Principes et Vegueros, Requeños, à vendre par LABORDE & XIQUES,
3aout 31, Commune.

CAFE—Fin vert de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
3aout 31, rue de la Commune.

AVOINE—90 barriques en débarquement du steamer Pike No. 6, à vendre par NATHAN JARVIS & CO,
10juil Encoignure Magasins et Commune.

Veritable occasion

J. FEYTEL, horloger bijoutier, rue de Chartres encoignure Conti, a l'honneur d'informer le public que voulant réaliser son stock pour la fin de l'année, il vendra jusqu'à cette époque au PRIX COUTANT et pour du comptant, les marchandises suivantes:

Montres d'horlogerie de Jamet, do à cylindre, do [illegible] anglaises.

Et enfin un grand assortiment de montres en or et en argent.
Pendules de divers modèles.
Un grand choix de bijouterie consistant en
Chaînes de montres, broches;
Bracelets, anneaux, boutons.
Et une infinité d'autres objets de fantaisie du plus nouveau et du meilleur goût.
Argenterie, savoir:
Couverts en argent,
do do à filets;
Cuillers à café,
do à sucre.

Les personnes qui voudront bien visiter son magasin seront convaincues que les prix auxquels sont cotés tous les objets et dessus sont réellement les prix coûtant, et qu'elle constituent pour les acheteurs une véritable occasion.

J. Feytel continue comme par le passé à apporter tous ses soins aux réparations et rabillage de montres, pendules, &c. &c.
[illegible] 30ju

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs P. BLANCHARD & A. JON, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle-Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 2e Municipalité.

P. M. MONSSEAUX,
MARBRIER,
No 218, rue St Louis, et au Vieux Bassin, Nouvelle-Orléans.

Tombes, Monuments, Inscriptions funèbres, et Ouvrages en marbre, de toutes descriptions, &c.
Dépôt de CHAUX manufacturée dans les carrières le marbre du cap Girardeau (Missouri).
23avril—1au

WM. L. BURGESS & Co.,
Marchands Commissionnaires.
Marchands de Foin, Maïs, Avoine, et Produits de l'Ouest.
No. 11, Front-Levée,
Entre les rues Douane et Bienville,
Nouvelle-Orléans.

Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises.
3 mai

Librairie de Victor Hebert.
149 rue rue de Chartres.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.

ON vient de recevoir à cette librairie, par le navire Hannibal, du Havre, les ouvrages suivants:

Ducellier—Questions sociales, prix 25 cents
Louis Blanc—Organisation du travail, 30
Franklin—Conseils pour faire fortune, 10
Lavison—Récits authentiques de la séance révolutionnaire, 15
Lamartine—Le réveil des peuples, 15
Lagarde—Assemblée législative, 15
Cauvreau—Du gouvernement de tous ou de la République, 15
Timon—Ou la République ou la guerre civile, 10
Weill—Qu'est ce que la république, tout ou rien, 10
Macé—Catéchisme républicain, 10
" Les vertus du républicain, 10
" Entretiens du Père Moreau, 10
Marteau de la république en France, 15
Raisans—Le gouvernement provisoire avec onze portraits, 25
Montepin—Gouvernement provisoire, 25
St-Amand—L'avenir des femmes, 10
Pierre et Paul—Journées de février, 25

A VENDRE en magasin:
60 barriques vin rouge vieux Medoc;
20 do vin rouge bon ordinaire;
53 barils vin blanc Haut-Sauterne;
100 caisses cerises à l'eau-de-vie;
50 do poires à l'eau-de-vie;
50 do prunes à l'eau-de-vie;
20 do fruits assortis à l'eau-de-vie.
Dans les Magasins de la Douane:
10 ½ pipes eau-de-vie 4ème preuve,
10 ¼ do do do do
5 ⅛ do do do do
400 caisses vin rouge Pauillac: par POUGET Fils,
24 juil 19 rue Conti, entre Chartres et Levée,

CHAMPAGNE—300 paniers de la marque "Duca Grape" en débarquement du navire Hannibal du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
24 juil 34 rue Vieille-Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—130 caisses blanc et brun en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
24 juil 34 rue Vieille Levée.

EAU-DE-VIE, marque de J.-J. Dupuy, démi preuve—20 demi-pipes, 50 quarts do, à vendre par RAYMOND CAHUZA C,
24 juil 34 rue Vieille-Levée.

SUCRE—300 boites sucre blanc et jaune, en débarquement du brick Thomas Street, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
24 juil 36 Vieille Levée

TABAC—300 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour cigares et tripes, en magasin et à vendre, par TROISGROS & LAMPRE,
24 juil 36, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—350 paniers vin de Champagne des marques Ange Bleu, Cigne, To ut, Ancre, Chanoine et Dagonet, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.,
24juil 17 et 19, rue St Louis

PETITS POIS—1000 boites et 50 à demi dit à vendre par E. ROCHEREAU & Co.,
24juil 17 et 19, rue St-Louis.

LES soussignés offrent à vendre à [illegible] de comptant, les marchandises [illegible] reçues par les navires Hannibal et [illegible] du Havre:
[illegible]

REVUE D'INSPECTION.

Quartier-Général.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 31 juillet 1848.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, en grande tenue, pour la troisième revue d'inspection de la présente année, le jeudi, 31 août prochain, à cinq heures précises de l'après-midi.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, un contrôle exact des hommes présents à la dite revue.

La compagnie des Canadiens d'Orléans, capitaine Querrouze, se rendra sur la Place d'Armes une demi heure avant la dite revue, pour former la grille et en garder les portes.

Le major Fleury, en l'absence du colonel et du lieutenant colonel d'infanterie, le lieutenant colonel Vignié, commandant la cavalerie et le major Gally, commandant l'artillerie, sont chargés respectivement en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

D. AUGUSTIN,
Brigadier-Général
Par ordre du Brigadier Général CHATRY,
8 aout Chef d'état major

AVIS.—Il reste à placer un abonnement au journal LE CHARIVARI, paraissant à Paris tous les jours, et donnant dans chaque numéro une gravure ou caricature. Les numéros sont reçus par tous les steamers. Vr. HEBERT, libraire,
8 aout 149, rue de Chartres

BARBIER DEMANDÉ.
UN bon barbier trouverait immédiatement de l'emploi, en s'adressant chez AUG. DUDOUSSAT.
8 aout Encoig. Conde et Dumaine.

ECRITURE.

MM. DOLBEAR, rue de Chartres, No 39 et No 15, rue du Canal, invitent les dames et messieurs à visiter leur classe d'écriture.

Les jeunes gens qui désirent obtenir de bonnes situations à l'ouverture des affaires doivent s'appliquer à former leur main. Depuis 6 ans jusqu'à 60 ans on peut obtenir une belle écriture commerciale en quelques semaines. Heures des cours de 9 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et 7 à 9 heures P. M. 7 juil

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné,
3000 boites et demi boite sardines à l'huile de la marque "S. Guillouz."
150 paniers vin de Champagne en bouteilles et demi bouteilles de la marque "A. Pavelier."
100 paniers guignolet d'Angers, de 6 et 12 bouteilles.
150 paniers bouteilles vides, 20, 22 et 24 onces.
300 caisses vin rouge des marques St Julien, St-Estephe, St Emilion, Pauillac et la Mission.
175 caisses vin blanc, Haut-Barsac et Haut-Sauterne, en demi bouteille.
400 caisses vin de Bourgogne différentes marques.
100 caisses absinthe Suisse de la marque Sauvajol, Brunstin & Co.
30 caisses liqueurs assorties fines et surfines en bouteilles et demi do.
100 caisses Curaçao et Marasquin.
60 caisses capres et variantes.
50 caisses vin muscat de Frontignan.
10 caisses pistes à l'eau-de vie.
30 caisses prunes do. 20 caisses pêches do.
20 demi pipes eau-de vie, J. J. Dupuy.
25 barriques et 75 demi barriques vin rouge, Hiribaz et Bt Talence.
100 barils vinaigre de vin blanc de Bordeaux.
AUG. MOLIER.
8 aout—3f No 90, rue St Louis

HUILE D'OLIVE—100 paniers huile en demi bouteille, à vendre par AUGUSTE MOLIER.
8 aout—3f No 90, rue St. Louis.

GOMME DE COPAL—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
8 aout 32, Vieille Levée

SALSEPAREILLE.—20 balles Salsepareille, des meilleures qualités, sans racines, à vendre à bon marché par J. M. CABALLERO,
8 aout 32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en magasin et à vendre à des prix modérés, par J. M. CABALLERO,
8 aout 32, Vieille-Levée

CIGARES PRINCIPES—Qualité supérieure, marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
8 aout 32, Vieille-Levée.

CAFE DE RIO—1000 sacs café de Rio, sera débarqué, à vendre par J. W. STANTON & Co.
8 aout Encoignure Magasin et Lafayette.

CAFE de la Havane—article supérieur à vendre par J. W. STANTON & Co.
8 aout Encoignure Magasins et Lafayette.

Cinquante piastres de recompense

SERONT données à quiconque ramènera au soussigné, les nègres suivants, partis de l'habitation de Paul Boutellier, en la paroisse St Bernard, le dimanche, 6 courant, savoir:

PICAYUNE, alias David, nègre d'un peu près 35 ans, taille de 5 pieds, gras, maigri, la figure ovale, peu de barbe.

DAVIS, nègre de 30 à 35 ans, taille de 5 pieds huit pouces, bien fait, jolie figure, barbe en collier.

WILLIS, nègre de 25 à 30 ans, taille de 5 pieds huit à 9 pouces, figure ovale et effrontée, peu de barbe au menton.

ISRAEL, nègre de 25 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, figure large à pommettes saillantes, cou court, d'une structure forte et courbée, ayant un bras droit 3 cicatrices produites par une blessure faite avec les dents d'une bête.

AUGUSTE, mulâtre bien connu en cette ville comme ancien porteur du Courrier de la Louisiane, à l'époque que M. de St-Romes en était le propriétaire. Ce mulâtre est de petite taille, n'a pas de barbe. Il a été vu travaillant à bord des steamboats, et pourrait se faire passer pour libre.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des cinq esclaves. Dans le cas contraire, $10 seront données pour l'arrestation de chaque nègre. R. GILLY,
8aout—6f 30 St Louis

SUCRE de la Havane, blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 37, Commune

RAISINS de Zante, (Corinthe,) à vendre par B. VALLS, 37, Commune
14jn

AMANDES—Sans coque et à coque tendre, concas et amères, à vendre par B. VALLS,
14jn 37, Commune.

CACAO—30 sacs de Guayaquil, en débarquement et à vendre par B. VALLS,
14jn 37, rue Commune

CACAO—10 sacs de Para, en débarquement et à vendre par B. VALLS,
14jn 37, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—40 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

CIGARES de toutes qualités de la Havane et véritables principes, à vendre par B. VALLS,
14 jn 37, Commune

GUABA en grandes boites, à vendre par B. VALLS, 66, rue Commune
14jn

PISADURA—8 balles en débarquement du brick Gileat, à vendre par B. VALLS,
14jn 37, Commune

GRAINES, pour oiseaux—10 barils à vendre par B. VALLS,
14jn 37, Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—6 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.
14jn

NOIR ANIMAL—50 barils de Philadelphie à vendre par B. VALLS,
14jn 37, Commune

TABAC POUR PIPE et à chiquer, à vendre par B. VALLS,
14jn 37, Commune

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg
10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.
Les personnes qui désirent de boites et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint,
17 mai— rue de Chartres, 165.

Avis au Public.

LE jury médical pour le département de l'Est, district de la Louisiane, a résolu dans sa séance du 1er juillet 1848 que M. J. J. Bigar et Revier sont nommés avocats dudit jury médical afin de poursuivre tous médecins, pharmaciens ou sages-femmes exerçant la médecine en contravention avec la loi de l'Etat. 18 juil—1 m

LES DEUX MONDES.
REVUE INDÉPENDANTE.

"Notre devise sera celle de la République Française.—Liberté, Egalité, Fraternité."

CETTE REVUE, formant in-8vo. de 32 pages d'impression, se publie à New-York, et paraît, chaque semaine, deux heures après l'arrivée des steamers d'Europe.

Les volumes publiés dans les *Deux Mondes* auront une pagination spéciale, de manière à pouvoir être reliés et à former d'élégans volumes.

Prix de la souscription:
Pour les Etats-Unis, et les deux Amériques, par an, $5, payable par semestre. Agent à la Nouvelle-Orléans: G. LAVIE, Libraire,
20juin—3m rue de Chartres, No. 58

EN débarquement du navire Commerce, de Marseille:—50 caisses olives vendues, 10 caisses olives farcies, 60 caisses capres, cornichons et anchois, 60 caisses eau de fleurs d'oranger.

EN MAGASIN:—3,000 boites, demi boites et ¼d de boites sardines à l'huile; huile d'olive en grandes bouteilles; vin rouge et blanc en caisses et en barriques; cerises à l'eau-de-vie, fruits divers à l'eau-de-vie, eau-de-vie 4ème preuve, do diverses marques, eau-de-vie vieille, 1ère preuve, de Castillon; bouchons longs, bouchons ordinaires en balles et en sacs de 500 et de 1000 bouchons; absinthe et kirsch suisse, à vendre par B. TALAMON,
26 ju 152, rue Royale.

DROGUES—Chlorure de chaux en barils. Carbonate d'ammoniaque. Chaux fraîche, tamaris. Quinquina en écorce, sel de Glauber. Rafraîcheurs de toute grandeur. Pailles pour eau de Seltzer, tamarin. Un très grand assortiment en débarquement et à vendre par H. BONNABEL,
25 jl 37, rue Tchapitoulas, encoig. Natchez.

VIN—30 barriques vin rouge Montferrand,
30 barriques vin rouge St Julien Medoc,
30 do vin rouge vieux do
30 do do do do extra St Emilion.
30 do do do do do Château Lafitte,
200 demi barriques vin rouge vieux St Julien,
300 caisses vin rouge Château Margaux,
30 do do do vieux St Julien,
100 do do blanc Haut-Sauterne et Haut-Barsac.
15 do absynthe suisse, 15 do kirsch do
300,000 bouchons fins 200,000 do do pointus,
10,000 do pour damejeannes, 50 caisses vieux Cognac, à 1ère pipes vieux Cognac,
Liqueurs, anisette, fruits à l'eau-de-vie, marasquin, curaçao, demijeannes, &c., &c., à vendre par DUBUCH F., 77, rue St. Louis.
30 mai entre Bourbon et Royale.

300 caisses vin Château Margaux; 100 barriques vin St-Julien et Montferrand; 100 caisses vin blanc Sauterne et Barsac, cerises, abricots, prunes, poires à l'eau de vie, absinthe, kirsch, eau de fleur d'oranger, demijeannes et autres articles d'importation récentes, à vendre par DUBUCH F.
30 ma 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

BRIQUES à feu d'Angleterre, de Pittsburgh et Pensacole, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges,
2me Municipalité. 7avril

[illegible]

VERMIFUGE CANADIEN DE WINER
Remède actif et certain pour les Vers,
GARANTI PUR VEGETAL.

UN fait démontré par l'expérience et admis comme positif par les médecins les plus distingués, est que les trois quarts des maladies qui sévissent sur les enfants, sont occasionnées par les vers. Des milliers de pauvres petites créatures meurent tous les ans de cette maladie parce qu'elle n'a pas été reconnue ou qu'elle a été attribuée à une autre cause que la véritable. De grands nombres de préparations ont été recommandées comme vermifuges, mais l'expérience a fait connaître leur inefficacité. Le but vient enfin d'être obtenu, le remède est trouvé, et ce remède n'a jamais manqué de détruire les vers lorsqu'il a été essayé. Cette assertion est soutenue par le témoignage des médecins du plus grand talent et celui des personnes les plus respectables du pays. Ce remède est le VERMIFUGE CANADIEN DE WINER. Il opère sans danger et est plus facilement administré qu'aucun autre.

Voici quels sont les symptômes qui indiquent l'existence des vers: Teint pâle et couleur de plomb se colorant momentanément, regard lourd et triste, mauvaise haleine, la lèvre supérieure gonflée, démangeaison du nez qui force le malade à se frotter le nez, insomnie, rêves effrayants qui parfois font bondir et grincer des dents, appétit irrégulier, parfois vorace et parfois nul.

Nous pourrions ajouter aux certificats suivants, un grand nombre d'autres, mais nous pensons que ceux-ci sont suffisants pour établir ce fait que le VERMIFUGE CANADIEN DE WINER est le premier remède pour les Vers.

TÉMOIGNAGE DES MÉDECINS.

Nous soussignés ayant fréquemment employé une médecine préparée par JOHN WINER de cette ville, et désignée sous le nom de VERMIFUGE CANADIEN DE WINER, étant parfaitement convaincus de son efficacité, le recommandons avec confiance comme remède certain et sans danger pour la destruction des vers.

G. O'REILLY,
Licencié du Collège Royal de chirurgie d'Irlande.
G. W. DICKINSON,
Membre du Collège Royal de chirurgie de Londres.

Du Rev. J. Flanagan de Benbrook.
C. W. J. WINER.

Monsieur,
J'ai fait usage de votre Vermifuge Canadien et a obtenu les résultats les plus satisfaisants. L'expulsion des vers a toujours suivi l'administration de votre remède, et ma famille ainsi bien que les personnes de ma connaissance qui s'en sont servis, le préfèrent à tout autre vermifuge et proclament son efficacité. Son effet est toujours certain et les enfants le prennent sans difficulté, ce qui est un grand point obtenu.

Je suis respectueusement, &c.
JOHN FLANAGAN.

16 Juillet 1845.

Les médecins font maintenant usage du Vermifuge Canadien de Winer. Cette médecine est une simple composition végétale et peut toujours s'administrer avec la plus grande sécurité. Le résultat est toujours infailliblement la destruction des vers.

Les Agents ont reçu plus de mille certificats des planteurs, des marchands et des médecins, témoignant de l'efficacité et de l'infaillibilité de cette médecine.

Garantie dans tous les cas.

Préparée par JOHN WINER seulement, pharmacien droguiste à Hamilton, Canada, et JOHN WINER & Co, 83, Maiden Lane, New-York, seuls propriétaires aux Etats Unis.

Le propriétaire saisit cette occasion de dire au public de se méfier des bruits que certaines personnes ont fait courir, prétendant que ce vermifuge contient du mercure. Il répète que sa composition est entièrement végétale et peut être administrée en toute circonstance en parfaite sécurité.

A vendre en gros et en détail à la Nouvelle-Orléans chez J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; DUCATEL JR; F. P. DECOUGE et P. A. BERTRAND, ainsi que chez tous les pharmaciens des Etats Unis, Antilles et Canada. 1aout—6m

Remède magique de Dalley.

Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

Sirop de Raphaine,
de P. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale.

L'expérience et l'observation sont les uniques moyens de parvenir à la vérité. Aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Raphaine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. Un peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ses maladies d'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 26juin—

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes et des désordres continuels que le médecin s'obstine à rejeter.... il suffit pour s'en expulser ces vers que le produit dans le tube digestif et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 1aout

LES propriétaires du Neuvième District non résidant en ville sont invités à faire payer les taxes sur leurs propriétés dans les vingt jours qui vont suivre le présent avis, au bureau du Collecteur, rue Congrès, entre Casacalvo et Levée, No. 26.
FIRMIN CHEXNAYDRE,
21 juil—6 Collecteur.

VOL.—Il a été volé hier soir, entre 10 et 11 heures, une petite boîte contenant cinq-cent soixante-[illegible] piastres, dont $1321 en or et le reste en billets de banque; aussi, deux billets à ordre, un desquels de la somme de $1500 payable le 1er mai 1849, à l'ordre de H. Labiche, tiré par Pollain et Bulloz; l'autre de $800 payable sur demande et tiré par le Dr R. Peniston.

Une Récompense libérale sera donnée à la personne qui donnera des informations tendant à faire retrouver la somme ou les billets. Le public est prévenu de ne pas négocier les billets à ordre attendu que le paiement en a été arrêté.
J. H. LABICHE,
2aout—3f Encoig. Royale et Ste Anne.

J. E. LOMBRE & CO.,
MAGASIN DE MERCERIE,
84 rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous avons reçu un nouvel assortiment de *Soie, Perles, Glands, Anneaux et Aiguilles à crochet pour bourses et sacs.*
5 aout.

LE Docteur G. BOULIN, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien aux hôpitaux de l'armée d'Afrique, après onze années d'exercice à la Martinique, son pays natal, vient se fixer à la Nouvelle-Orléans. Il a l'honneur d'offrir ses services aux habitants de cette ville.

Il demeure rue de Bourgogne, No 161, entre St Pierre et Toulouse. 2 aout—1m

Docteur J. Baron Clements.

CABINET—Rue de la Levée, près l'encoignure de la rue Jackson, à côté de la pharmacie de M. Brehan. 21 juin—6m

Le docteur P. Vander-Linden.

INSPECTEUR général du corps médical et des hôpitaux militaires de la République Mexicaine, a l'honneur d'offrir ses services comme médecin et chirurgien au public de cette ville. Il demeure rue Bienville, No 71, coin de la rue Royale.
23 juin—3 m.

MARCHANDISES NOUVELLES.
Gignet & Jamison,
No 6, rue de Chartres.

RECOIVENT en ce moment, par la barque Creton, de New-York, les articles suivants, qu'ils vendent à des prix très modérés pour du comptant:
Desinde et indienne deuil,
Do do couleur,
Mousseline de laine et alpacca noir.
Alepine et étamine noirs,
Indienne française fantaisie,
Mousseline et jaconas blanc à carreaux,
Services damassés et unis,
Toile à chemises et à draps de toutes largeurs,
Bas de coton pour dames et enfants,
Rideaux en mousseline brodée,
Flanelle rouge unie et croisée,
Do pure blanche unie et croisée,
Cotonnade française et américaine,
Mouchoirs batiste unis à rivière et à ourlets,
Toile à cabayou et à taie d'oreiller,
Ouvré damassé et à œil de perdrix,
Bretelle, ombrelles et parapluies,
Mousseline suisse unie, rayée et à carreaux,
Coton blanc à draps 8/4 et 12/4,
Do blanc et écru 3/4, 4/4 superfin,
Barèges dessins nouveaux,
Pe cale unie, frappée et à carreaux,
Aiguilles, galons, lacets fil, épingles, dentelles noires, soiries noires, draps d'été, corsets, rubans, gants en fil d'Ecosse, et ainsi qu'un grand assortiment d'articles de ménages. 1er août

C. J. WHEELER,
COURTIER pour l'achat des produits de l'Ouest, s'occupera aussi de la vente de ces produits pendant l'été. No 5, BANK PLACE. 31 juil

CHAMPAGNE.—125 paniers marque de Lorine" bouteilles et demi bouteille.
100 paniers cordon vert en bouteilles et demi do en débarquement du navire Hannibal, à vendre par S. D. GRATIAA,
1 aout 35 rue Natchez.

VIN BLANC—75 paniers vieux vin blanc Haut Sauterne, bouchés au verre.
20 demi barriques vin blanc do do
A vendre par S. D. GRATIAA,
1aout 35, Natchez.

VIN DE XERES—50 quarts de pipe,
150 bouteilles de pipe vin de Xérès importation diverse, à vendre à bas prix par S. D. GRATIAA,
1 aout 35, Natchez.

VIN en caisses—350 caisses vieux vins Margaux, Latour, Lafite, Canteuac, St-Julien et St-Emilion, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par
1 aout S. D. GRATIAA, 35, Natchez.

SARDINES—1,200 boites et 1,300 ½ de boites, à vendre par S. D. GRATIAA,
1 aout 35, Natchez.

DIVERS—500 boites et demi boites truffes; 1,000 boites et demi boites petits pois; 1000 boites, demi et quarts boites pâtés truffés, à vendre par S. D. GRATIAA,
1 aout 35, Natchez.

CIMENT ET PLATRE DE PARIS.—300 barils ciment de Deneman, de Rosendale, Nelson et Brown;
150 barils plâtre calciné Wotherspoon, en débarquement de la barque Claremont et à vendre par JOHN STROUD & Co,
1aout 146, rue Commune.

BRIQUES A FEU—25,000 briques à feu de Pensacole, en débarquement de la goëlette Pascagoula, et 20,000 do de Pittsburg et à vendre par JOHN STROUD & Co,
1aout 146, Commune.

CHAUX—2000 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN STROUD & CO,
1aout 146, rue Commune

AVIS INTERESSANT à ceux qui achètent des articles de mode et de fantaisie. Les soussignés ayant plus de marchandises que d'argent, désirent se débarrasser l'un pour l'autre; et comme il a intention de partir pour le Nord le 10 août afin d'acheter de nouvelles marchandises d'automne, invite respectueusement les dames et messieurs à venir visiter son magasin avant de faire leurs achats ailleurs. Persuadé qu'il est de leur intérêt d'acheter chez lui, vu l'extrême modicité des prix. Les marchandises sont assorties, [illegible]
[illegible]

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX.
PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.
(Ancienne maison de Mme LEIRIS),
Rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

CET Etablissement, qui occupait, depuis quinze ans, l'ancien temple de l'église Evangélique française, et les bâtimens adjacens, (rue des Remparts, encoignure Bienville,) a été transféré, en mars dernier, rue Bourgogne, entre Bienville et Douane.

Le nouveau local, bâti sur un plan spécial pour un grand pensionnat, est vaste, commode et parfaitement aéré. Des cours dallées, deux grands jardins réunis en un seul, et s'étendant jusqu'aux Remparts, offrent, pour les récréations, un emplacement agréable et salubre.

Ces améliorations, jointes aux soins consciencieux apportés à l'instruction et à l'éducation des Elèves, recommandent, plus que jamais, l'Institution de Mme DESRAYAUX à la confiance des familles.

Les familles sont respectueusement invitées à visiter l'Etablissement, le dimanche. 9juil—1.ov

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1848.

UN dividende de 4 1/2 p. 0/0 provenant des bénéfices du dernier semestre a été déclaré par la direction de cette institution payable aux actionnaires à dater du 7 août prochain.
R. M. DAVIS,
2juil Caissier.

AVIS.

A dater du 20 courant, MM. ADOLPHE LA NAUZE & ERNEST FILLEUIL sont associés à mes affaires. La raison sociale sera dorénavant F. A. Lanauze & Co.
Nouvelle-Orléans, le 20 juillet 1848.
F. A. LANAUZE.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de régler leur compte dans le plus bref délai. 22 jui—1m

CHAMPAGNE CORDON BLEU

LES soussignés, seuls importateurs aux Etats-Unis de la marque favorite du "LION COURONNÉ CORDON BLEU," de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir par le navire Hannibal, du Havre, un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi-bouteilles.

Comme il y a en ce moment sur le marché plusieurs cordons ROUGE, BLEU et VERT, les soussignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir définitivement la supériorité de cette marque.
O. VALETON & Co,
4aout—1m 21, Tchoupitoulas.

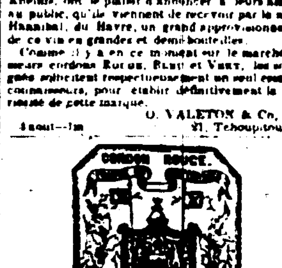

Champagne Cordon Rouge Prince de Metternich.

LES soussignés, seuls agents aux Etats-Unis pour cette marque favorite de la maison Jacquesson & fils, de Châlons-sur Marne, seront à l'avenir constamment approvisionnés de cet excellent vin en grandes et demi-bouteilles, qu'ils offrent en vente à des prix très modérés.

Le CORDON ROUGE est garanti contre le coulage, chaque bouchon étant protégé par une capsule de zinc et maintenu par deux fils de fer galvanisés, méthode nouvellement employée par cette célèbre maison pour ses qualités supérieures.

Les consommateurs sont priés de ne pas confondre notre CORDON ROUGE avec les autres marques du même nom; le véritable CORDON ROUGE PRINCE DE METTERNICH portera toujours le nom de MM. Jacquesson & fils sur le bouchon.
CH. MAILLOT & Co,
7 juin—6m No 23, rue Gravier

Changement de Domicile.

C. YALE Jr. & CO. ont transporté leur magasin du No. 13 rue de Chartres au No. 57 rue des Magasins, entre les rues Commune et Gravier, où ils recevront constamment un superbe assortiment de marchandises sèches et de fantaisies, telles que chaussures, dentelles, broderies, &c. &c. Aussi un assortiment complet de chapeaux de paille, fleurs artificielles et autres articles pour modistes. Ils invitent respectueusement les marchands de la ville et de la campagne à venir visiter leurs marchandises avant d'acheter ailleurs.
11 juil 1m v. et c.

REÇU par les navires Hannibal, du Havre et Fairfield, de New-York, un grand assortiment de drogues, médicamens, produits chimiques, &c. &c., parmi lesquels se trouvent les articles ci-dessous à vendre à très bas prix, chez le soussigné:
Chlorure de Labarraque, véritable.
Elixir anti glaireux de Guillé, véritable.
Gomme de santé du Dr. Franck do
Poudre purgative d'Irroë, do
Sirop de Digitale de Labélonye, do
Essence salsepareille, phar. Colbert, do
Sirop anti-phlogistique de Briant, do
Idem pectoral de Lamouroux, do
Idem de Nafé d'Arabie, do
Idem de mou de veau, do
Pâte de do do do
Idem pectorale de Regnauld, do
Idem de réglisse et jujubes anisées, do
Capsules gélatineuses de Raquin, do
Idem idem de Mothes, do
Clysopompes complets de Petit, No. 3,
Idem ordinaires do do 2,
Idem à cuvette ovale.
Idem do do à jet continu.
Pompes à cautères en métal, assorties.
Pois à do d'Iris de Leperdriel.
Taffetas épispastique de do
Papier idem de Vee et d'Albespeyres
Pilules purgatives, pharmacie Colbert.
Idem ferrugineuses de Vallet.
Assortiment d'ingrédients pour daguerréotype.
do d'huiles essentielles,
do de poudres de plantes et racines.
Vermifuge canadien de Winer.
Assortiment d'instruments en métal et gomme élastique.
Arrow root des Iles Bermudes.
Sagou perle, Semoule et Tapioca.
Gélatine pour blanc manger.
Colle de poisson de Cooper pour blanc manger.
Gélatine pulvérisée pour bains.
Colle forte de Flandre, blanche.
Composition de Grandjean pour les cheveux.
Encre à marquer le linge, de Tarrant.
Idem à idem de do de Kidder.
Idem à idem sans composition, de Payson.
Assortiment de divers pour les teinturiers.
Tubes de clysopompes avec et sans montures.
Pastilles ferrugineuses de Gélis et Conti, &c. &c.
Capsules d'huile de foie de morue et palma-christi
A. A. PEYCHAUD,
7aout—3f 113, rue Royale

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme qui a fait de longues et sérieuses études en chimie, désire trouver un emploi dans une pharmacie de cette ville pour travailler dans le laboratoire ou préparer les ordonnances de médecins.

Il a été reçu pharmacien dans plusieurs villes d'Europe et a déjà exercé légalement sa profession à la Nouvelle-Orléans.

Il pourra donner les meilleurs témoignages de ses capacités comme chimiste et droguiste.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 7aout

OLIVES—75 caisses olives vendues françaises, en débarquement et à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7aout 34, Vieille Levée.

BOUTEILLES—20 paniers de 150 chaque, bouteilles de Marseille, contenant 30 onces, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
7aout 34, Vieille Levée.

VINS DE FAMILLE—Les soussignés ont constamment en main un bel assortiment de vins en barriques et barils. Leur stock se compose des marques suivantes: St Julien, St Estèphe, Pauillac, Queyries et Cantenac, qu'ils offrent de vendre à des conditions libérales.
J. F. BERCIER & Co,
7aout 34, Vieille Levée.

CHAUX—2000 barils chaux fraîche de Thomaston, en débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

Aux Marchands et aux Sucriers.

CHAUX DE MARBRE—300 barils chaux de marbre de Philadelphie, convenable pour la fabrication du sucre, à vendre par JOHN HAYMAN & Co.
78, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 7aout

CHAUX—1000 barils chaux de Morristown en Philadelphie, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges,
3me Municipalité. 7aout

CRINS POUR PLATRIERS—1000 barils et sacs, à vendre par JOHN HAYMAN & CO,
78, Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

CIMENT DE ROSENDALE—300 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, Poydras, & 11, Magasins Rouges, 3e Municipalité. 7aout

TERRE A FEU—800 barils terre à feu, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges,
3me Municipalité. 7aout

PLATRE—600 barils plâtre Wotherspoon et Croton, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, rue Poydras et 11, Magasins Rouges,
3me Municipalité. 7aout

100 barriques cendres de soude, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
78, Poydras, et 11, Magasins rouges 3e Municipalité. 7aout

MELASSE—200 barils mélasse et 600 sacs de poivre, à vendre par C. J. WHEELER,
7 aout 5, Bank Place.

VIN BLANC—20 demi barriques Haut-Sauterne à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
7aout 17 & 19, rue St-Louis

SARDINES—3000 boites, demi et quarts de boites sardines à l'huile des marques Philippe et Canaud et Canon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
7aout 17 & 19, rue St-Louis

[illegible]
BOTTES, SOULIERS ET BROSSEQUINS.
[illegible]